

2024/2025 N°1 Limoges, le 29 août 2024

Compte-rendu

29 août 2024



Objet	Réunion du Conseil de l'ED BCS-652
Lieu	Salle Biophysique n°212, 2 ^{ème} étage, FMP
Date	29 août 2024
Heure	14h00

Participants	Structure/Service
M Verdier	Directrice de l'ED BCS 652
V Chaleix	Directeur adjoint de l'ED BCS 652
F Escure	Gestionnaire de l'ED BCS 652, membre ITA
C Carrion	Ingénierie CNRS, ITA
S Dare	Représentante du laboratoire RESINFIT (visioconférence)
J Magne	Représentant du laboratoire EpiMaCT
N Villandier	Représentant du laboratoire LABCiS
F Gallet	Représentant du laboratoire Captur
S Mandigout	Représentant du laboratoire HAVAE
C Sirac	Représentant du laboratoire CRIBL
A S Lia	Représentante du laboratoire Neurit
C Loret	Représentante des doctorants, Neurit (visioconférence)
C Doumenc	Représentant des doctorants, HAVAE (suppléant)
Invités permanents	
A Angleraud	Responsable administrative du CED
V Gloaguen	Vice-Président formation doctorale et Directeur du Collège des Ecoles Doctorales

Etaient excusés :

R Lawson, représentant du laboratoire P&T ; procuration à M Verdier
M.Druet-Cabanac, représentant du laboratoire Vie&Santé
C Brossier, représentante des doctorants, P&T
E Herault, représentant des doctorants, EPIMACT
N Grosboillot, représentant des doctorants, HAVAE
E Poli, personnalité extérieure (I-Celam)
A Melin, personnalité extérieure (Maria-consulting)
A Merched personnalité extérieure (Université Bordeaux)
V Blanquet, directrice de l'Institut Omegahealth (invitée permanente)

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Conseil du 12 mars 2024
- Bilan actuel des CSI et CIF
- Inscriptions en 4ème année de doctorat et plus
- Inscriptions dérogatoires (diplômes étrangers de niveau Master)
- Point sur les contrats doctoraux 2024-25
- Point d'information sur les formations scientifiques
- Questions diverses

I-Approbation du compte-rendu du Conseil du 12 mars



L'approbation de ce CR est reportée au prochain conseil de l'ED.

II- Bilan actuel des CSI et CIF



Mireille Verdier rappelle dans un premier temps la nécessité pour chaque doctorant d'effectuer son entretien de CSI (Comité de Suivi Individuel) avant une réinscription en doctorat.

Elle rappelle le cadre législatif ainsi que la composition du CSI, il faut obligatoirement un membre extérieur à l'Université de Limoges et à la direction de thèse, spécialiste du sujet du doctorant ainsi qu'un référent, interne à l'Université de Limoges et non spécialiste du sujet. La composition doit, si possible, rester la même jusqu'à la fin de la thèse.

La programmation de son CSI est idéale vers le mois de juin ou juillet car la réinscription est possible dès lors que le compte-rendu est déposé sur la plateforme Adum. Les doctorants peuvent ainsi également bénéficier du

paiement en ligne en trois fois (jusqu'au 30 septembre 2024).

A ce jour, beaucoup de CSI n'ont pas encore eu lieu, ou ne sont pas encore programmés. Il manque également beaucoup de comptes-rendus sur Adum.

Elle remercie chaque représentant de laboratoire de faire un rappel auprès de son équipe respective.

Elle rappelle aussi l'obligation pour les doctorants en 1^{ère} année de mettre en place la CIF (Convention Individuelle de Formation) en lien avec leur direction de thèse. Cette convention est obligatoire pour pouvoir se réinscrire en 2^{ème} année de doctorat. Elle est établie avec la direction de thèse et retrace le projet, les objectifs, les formations à suivre pour le doctorant...

Aurélie Angleraud ajoute qu'il y a eu récemment un problème de paramétrage sur Adum. Les CIF qui n'ont pas été finalisées en juin sont bloquées par l'année universitaire, qui a basculé en 2024/2025 courant juillet.

Concernant l'ED BCS, 17 doctorants seulement ont entrepris leur démarche liée à la CIF. Or, à ce jour ,14 CIF ne font pas apparaître de dépôt finalisé du document sur Adum et 3 CIF sont bloquées en attente de validation de la direction de thèse. De plus, 7 ne sont pas soumises, ou encore en cours de saisie.

Le collège des écoles doctorales cherche actuellement des solutions pour pallier au problème technique. Il envoie en parallèle des notifications aux doctorants afin qu'ils finalisent leurs démarches.

III- Inscription en 4^{ème} année et doctorat et plus



Mireille Verdier rappelle également les éléments nécessaires pour une réinscription en 4^{ème} année et plus au sein de l'ED BCS. En effet, pour le doctorant, il est obligatoire d'avoir passé son CSI, de justifier d'un financement tangible jusqu'à la soutenance de la thèse et de transmettre un échéancier de travail avant cette dernière.

La directrice de l'ED a envoyé récemment un rappel aux doctorants concernés par une 4^{ème} année de thèse actuelle et plus pour entreprendre ces démarches. Une fois ces éléments réunis, le dossier du doctorant est soumis à l'avis du Conseil de l'ED.

Le Conseil de l'ED peut aussi aller contre d'avis du CSI, si nécessaire, en sachant que les référents des CSI ne font pas toujours partie du conseil.

Trois demandes de doctorants salariés sont bientôt à l'étude, ainsi que deux doctorants boursiers. Il devrait également y avoir un doctorant en fin de contrat doctoral qui rencontre actuellement des problèmes de santé. Ce cas est problématique car pour l'heure, aucun financement n'est prévu pour lui après la fin de son contrat doctoral. Une discussion va être engagée entre le doctorant, sa direction de thèse, le directeur d'unité de recherche et la direction du collège des écoles doctorales.

Mireille Verdier annonce que l'avis du Conseil sera demandé directement par échange de mails afin d'accélérer le processus d'inscription des doctorants.

IV- Inscriptions dérogatoires (diplômes étrangers de niveau Master)



Mireille Verdier souligne également que conformément au cadre légal en vigueur, l'avis du Conseil sera demandé pour les demandes d'inscription d'étudiants en 1^{ère} année de doctorat ayant obtenu un diplôme étranger de niveau Master. L'avis du Conseil de l'ED sera également demandé par mail. Un document de délibération finale sera ensuite transmis à la gestionnaire de l'ED.

V- Point sur les contrats doctoraux 2024-2025



La directrice de l'ED revient sur les auditions pour les contrats doctoraux 2024-25 qui se sont échelonnées du 17 au 24 juin 2024.

Elle présente un récapitulatif des différents financements obtenus et annonce qu'il reste un demi financement ministériel à pourvoir. Ce demi-financement n'ayant pas été pourvu sur la première session de recrutements, une deuxième session est organisée début octobre pour un recrutement en janvier (en accord avec le calendrier imposé pour la réception et le traitement des DARAC). Il est nécessaire de déposer un nouveau sujet et il appartiendra donc à l'équipe porteuse du sujet de compléter ce demi-financement. A ce jour 2 laboratoires ont le cofinancement : le laboratoire RESINFIT et P&T.

Mireille Verdier présente la procédure de la session avec les dates importantes à retenir.

Le calendrier est le suivant :

- envoi du sujet par le porteur du sujet (avec l'attestation du demi-financement) à l'ED (Mireille Verdier) : au plus tard le 4/09/2024
- dépôt des sujet (validés par l'ED) sur ADUM par le porteur du sujet : du 5 au 10 /09/24
- validation du sujet par le directeur de l'unité de recherche sur Adum : du 5 au 11 /09/24
- ouverture et dépôt des dossiers de candidature par les candidats : du 12 au 26 / 09/24
- sélection des candidats (1 à 3 par sujet) et validation dans ADUM par le directeur de thèse : date limite 30 /09/24
- envoi des convocations aux candidats : 1 /10/24
- auditions : 14 & 15 /10
- envoi des résultats aux candidats : 16/10/24
- acceptation du contrat doctoral par le candidat : date limite le 21 / 10/24
- réception de la DARAC : date limite au 31/ 10/24

- droits d'inscription acquittés par le doctorant au 30/11/24 au plus tard.

VI- Point d'information sur les formations scientifiques



Mireille Verdier présente un récapitulatif des différentes typologies de formation à suivre par les doctorants et rappelle le nombre d'heures à suivre au cours du cursus doctoral.

Elle rappelle également que la participation à des congrès (communications ou posters) est traitée directement sur la plateforme Adum. Pour ce faire il faut aller dans la rubrique « Formations » puis « Catalogue ». Les participations ont été créées directement comme des formations à suivre afin de faciliter leur traitement. Une validation est demandée auprès de la direction de thèse directement par mail afin de créditer les heures sur l'espace du doctorant ensuite. Pour l'instant l'inscription se fait 2 fois par semestre mais devrait peut-être se faire annuellement prochainement afin de faciliter le traitement des demandes.

Concernant la création d'autres formations à venir sur l'année universitaire 2024-25, Mireille Verdier évoque une éventuelle formation sur le CNU et les grands organismes. Cette formation a déjà été présentée mais la directrice de l'ED pense à une formation plus spécialisée relative aux secteurs de l'ED. Il faudrait éventuellement identifier des intervenants faisant partie des conseils scientifiques ou dans les CNU pour ce type de formation.

La directrice de l'ED annonce également la création d'une formation sur les statistiques et méta-analyses. Cette formation est une demande des doctorants. Elle ne se mettra en place que sur l'année universitaire 2025-26.

Mireille Verdier rappelle aux membres du Conseil que les formations à mettre en place au sein de l'ED doivent être assez transversales pour intéresser tous les doctorants de l'ED.

VII- Questions diverses



Mireille Verdier annonce l'abandon d'une doctorante au sein du laboratoire EPIMACT (1^{ère} année).

Vincent Gloaguen ajoute qu'il faut bien garder en mémoire les abandons de thèse pour l'HCERES.

Elle annonce qu'il y aura prochainement une présentation de l'ED auprès des étudiants inscrits en Master Bio-Santé. Elle évoque la date de rentrée des doctorants qui aura lieu le 14 novembre cette année.

La question des représentants des doctorants à venir est abordée. En effet, un doctorant représentant a soutenu et d'autres représentants vont également soutenir d'ici fin décembre 2024. Ils ne pourront donc plus siéger en tant que tels. Aurélie Angleraud répond que les suppléants prennent la place des titulaires de fait et précise qu'il y aura de nouvelles élections l'an prochain si besoin. Les dernières élections datent de 2023 et les mandats des représentants sont de 2 ans.

Un autre point abordé par Stéphane Mandigout. Il souhaite parler du terme de « publication scientifique », nécessaire pour pouvoir soutenir sa thèse. Son équipe de recherche, HAVAE, devient de plus en plus pluridisciplinaire relevant même parfois du secteur des sciences humaines. Dès lors, les formes de publications peuvent être très différentes. En droit il s'agit par exemple de la publication de la thèse elle-même.

Par ailleurs, Julien Magne prend la parole pour savoir s'il faut ou non accepter les « preprint ». Il s'agit de la version d'un article scientifique qui précède son acceptation par le comité de rédaction d'une revue scientifique. Il s'inquiète car on peut afficher des articles erronés ou de mauvaise qualité.

Selon Anne-Sophie Lia, cette solution permet d'être visible et d'avoir des retours d'autres équipes. Quoi qu'il en soit, il faut rester vigilant sur ce recours.

Fin de la séance à 16H00.

Mireille Verdier

